



MAIRIE DE RANSPACH

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Nous avons décidé lors de notre élection d'ouvrir les bureaux de la mairie un samedi matin sur deux afin de vous permettre de disposer de nos services en dehors de vos heures de travail. Malheureusement ce service ne vous convient pas car peu d'entre vous en ont profité.

Nous allons donc modifier les horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mardi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Mercredi : 8h00 à 12h00

Jeudi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Vendredi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte du mercredi 1er novembre 2017 est reportée au samedi 4 novembre 2017.

CIRCULATION SECURITE

Comme vous le savez, les rues de notre village ont été créées alors que les moyens de transport n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

La qualité du revêtement des rues, la puissance et le confort des voitures, nous ont fait oublier, que l'usager de base de nos rues, à savoir le piéton, lui, reste toujours aussi vulnérable.

La majeure partie de nos rues n'est pas dotée de trottoirs. C'est une zone partagée, entre les voitures, les cyclistes, les piétons, ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs accrochages, qui heureusement ne se sont soldés que par des dégâts matériels ont eu lieu et de jeunes enfants ont échappé de justesse à un accident. Il était devenu indispensable d'agir avant que l'irréparable ne se produise.

Qu'est-ce que la législation a prévu pour prévenir ces risques ?

LA ZONE DE RENCONTRE

Elle est affectée à la circulation de tous les usagers. Elle est souvent dépourvue de trottoirs, comme dans certaines parties de notre commune. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

LA ZONE 30

C'est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la circulation en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

L
A

M
A
I
R
I
E

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence au lieu de 28 m à 50 km/h.

Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel plus large, et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton.

En cas d'accident avec piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100% à 70 km/h, à 50 à 80% à 50 km/h et à environ 10% à 30 km/h.

Après plusieurs rencontres, et dans l'intérêt de tous, la commission urbanisme a décidé, à l'unanimité, d'adopter la zone 30 sur l'ensemble de la commune hors route Nationale

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 28 mars dernier, la commune de Ranspach n'est plus habilitée à traiter les dossiers de carte d'identité. Les demandes sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Vous pouvez également effectuer une pré-demande en ligne pour votre carte d'identité (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>).

Vos démarches pour la carte d'identité peuvent être effectuées dans l'une des mairies haut-rhinoises habilitées. Vous pouvez consulter la liste des mairies sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin : www.haut-rhin.gouv.fr.

Pour notre territoire la commune habilitée la plus proche de Ranspach est celle de St-Amarin. Il faut prendre rendez-vous avec cette commune au 03.89.82.62.05, dès que vous souhaitez refaire votre carte d'identité.

SAPINS DE NOEL

La commune n'organisera plus de vente de sapins de Noël.

HORAIRES DE LA SOUS-PREFECTURE / PREFECTURE

La Sous-Préfecture de Thann est fermée au public depuis le 2 juin 2017.

La Préfecture de Colmar est ouverte au public de 8h15 à 10h. Pour vos démarches vous pouvez consulter leur site internet : www.haut-rhin.gouv.fr ou prendre rendez-vous : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

L'Equipe Municipale